



European Organisation of Agricultural, Rural and Forestry Contractors

Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers

Europäischer Zentralverband der land- und forstwirtschaftlichen Lohnunternehmer und ländlichen Dienstleistungsunternehmer

COVID-19: Les entrepreneurs de travaux agricoles ruraux et forestiers ont besoin du Marché unique pour continuer à travailler en temps de crise

En poursuivant leur activité de prestation de services, les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers s'engagent avec leurs clients à continuer à approvisionner leurs concitoyens européens de manière responsable et à tout mettre en œuvre pour surmonter la crise du COVID-19. Mais ils ne pourront pas le faire que si les Etats membres de l'Union européenne décident de se barricader derrière leurs frontières respectives. L'intégrité du Marché unique doit plus que jamais être préservée.

Bruxelles, le 1^{er} avril 2020

Afin de lutter contre la propagation du COVID-19, les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers et leurs salariés se mobilisent pour assurer la sécurité des travailleurs et de leurs clients alors que la haute saison des travaux agricoles et forestiers s'annonce avec le retour du printemps.

Tout en tenant compte des restrictions déjà imposées par les premières mesures sanitaires, les entrepreneurs mettent tout en œuvre pour continuer à prester leurs services aux agriculteurs, afin que l'approvisionnement du marché en produits alimentaires puisse continuer sans interruption.

La CEETAR veut non seulement souligner la volonté des entrepreneurs de travaux sylvicoles et forestiers de se mobiliser pour participer au mouvement, mais aussi les difficultés dans l'exploitation forestière et la sylviculture en raison de l'arrêt des chantiers et de la fermeture des scieries et des usines de travail du bois. Cependant, si des mesures sanitaires encore plus drastiques doivent être prises à l'avenir, ils souhaitent que ces mesures ne remettent pas en question le fonctionnement du Marché unique.

Pour pouvoir poursuivre leurs activités sans heurts, l'ensemble des entrepreneurs demandent au Commissaire européen à l'agriculture de se faire le porte-parole de leurs demandes :

➤ La libre circulation de la main d'œuvre dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité propre au Covid 19

Ce sont les travailleurs saisonniers qui assurent les travaux manuels, les plantations et semis, les récoltes de légumes, de fourrages et les entretiens des machines. Les besoins en travailleurs augmentent précisément à cette époque de l'année. Des mesures trop drastiques prises individuellement par chaque Etat membre risquent de freiner la libre circulation des salariés agricoles et d'empêcher le bon déroulement des productions. Plusieurs pays limitent déjà les passages aux frontières, ce qui a un impact catastrophique sur les régions grandes productrices de légumes. Le même type de problème peut être observé dans le domaine des travaux forestiers manuels, mais dans une moindre mesure en termes d'ampleur et de gravité.

➤ **La libre circulation des biens**

Il est impératif que les frontières restent ouvertes et autorisent le passage des biens. En effet, une partie importante des biens utiles à l'agriculture comme les engrais, les machines agricoles et forestières, les pièces de rechange, les produits phytosanitaires etc. ne sont pas produits dans tous les pays européens. Les échanges entre les pays sont donc nécessaires pour permettre un flux adéquat en quantité et en qualité de denrées alimentaires et de services ainsi que la production de ces produits dans tous les États membres.

Les entrepreneurs demandent que les difficultés de toutes sortes soient réglées par une cellule de crise.



Klaus Pentzlin
Président de la CEETTAR

La CEETTAR en bref:

La Confédération européenne des entrepreneurs de travaux techniques agricoles, ruraux et forestiers représente environ 150 000 entreprises indépendantes et près de 600 000 salariés, affiliés à 20 organisations nationales dans 16 États membres. En moyenne, 25% des travaux techniques agricoles, ruraux et forestiers sont effectués par des entrepreneurs des territoires. La CEETTAR promeut les intérêts de ces entrepreneurs au niveau européen.